



Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le - 5 OCT. 2018

Madame la Présidente,
Monsieur l'Inspecteur général,

Le Président de la République s'est engagé à faire de l'insertion professionnelle mais aussi sociale des jeunes un enjeu majeur de sa politique. Cela suppose la mise en place d'une politique de l'orientation efficace, non seulement pour la formation initiale, mais aussi pour la formation tout au long de la vie.

L'objectif est de promouvoir, au collège et au lycée, une éducation aux choix d'orientation intégrée aux actions éducatives et pédagogiques. Il s'agit de les informer plus efficacement sur les formations, les établissements d'enseignement, les métiers et les emplois, tout en favorisant la capacité à s'orienter tout au long de la vie.

Pour atteindre ces objectifs, les différents acteurs de l'orientation doivent travailler de manière conjointe. L'article 18 de la section 2 de la loi Avenir professionnel, dédié à l'orientation dans ses différentes modalités, a ainsi pour but de créer les conditions d'une politique de l'orientation repensée dans le cadre d'un partenariat entre Etat et Régions.

La redéfinition du partage des compétences, notamment entre l'Etat et les Régions, doit créer les conditions de cette réussite en sollicitant chaque acteur dans son champ d'expertise propre, tout en garantissant une qualité homogène des services d'orientation sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'accompagnement pédagogique des élèves et leur affectation relèvent clairement des missions de l'Etat, qui conserve une compétence pleine et entière sur la définition, au niveau national, de la politique d'orientation des élèves. Dans le même temps, les Régions se voient confier un rôle nouveau en matière d'information sur l'ensemble des voies de formation initiale et sur les métiers.

..../....

Madame Nathalie MONS
Présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire
110, rue de Grenelle
75 357 Paris SP07

Monsieur Pascal CHARVET
Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75 357 Paris SP07

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une culture commune de l'orientation au sein des établissements publics de chaque Région. En concertation avec l'ensemble des recteurs vous veillerez à ce que l'information délivrée à chaque jeune demeure à la fois régionale et nationale, voire internationale, de manière à offrir l'accès à l'ensemble des opportunités de formation et d'emploi.

Aujourd'hui, je souhaite vous confier une mission d'expertise et de préfiguration pour accompagner la mise en œuvre cette nouvelle politique d'orientation.

Votre travail comportera quatre volets principaux :

1) Vous proposerez des modalités de collaboration entre le Ministère de l'Education nationale et les Régions pour diffuser des informations sur les formations et les métiers dans toutes les régions académiques. Vous serez particulièrement attentifs à éviter toute inégalité territoriale dans la diffusion de cette information. Dans cette perspective, vous contribuerez, avec Régions de France et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), à l'élaboration du « cadre national de référence » prévu par la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018. Vous veillerez également à la bonne articulation de l'information sur l'orientation, délivrée par les Régions, avec l'éducation aux choix d'orientation qui se met en place progressivement dans les établissements scolaires sous l'égide de l'Etat, à partir de la classe de 4^{ème} et notamment au lycée dans le cadre des 54 heures annuelles dédiées à l'orientation.

2) En articulation avec la mission confiée à Didier Lacroix, Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche vous ferez des propositions sur l'organisation et l'animation de l'ensemble des structures régionales liées à l'orientation. Vous veillerez notamment à ce que les réseaux associant la Centrale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et ses antennes régionales voient les activités articulées en cohérence avec l'ensemble des acteurs.

Pour favoriser la complémentarité entre Etat et Régions, vous réfléchirez à l'évolution de la structure centrale de l'ONISEP. Levier national de la politique d'orientation, l'ONISEP devra notamment gérer, en lien avec les Régions, l'ensemble des données relatives aux offres de formation, accompagner la mutation numérique de l'accès à l'information et piloter le service « Monorientationenligne.fr ». Vous déterminerez selon quelles modalités il pourra concourir à l'accompagnement à l'orientation, confié aux établissements. Vous verrez également dans quelle mesure cet office national pourrait devenir un centre national de ressources, d'innovation et de formation sur l'orientation, ainsi que de soutien à la montée en compétence des acteurs régionaux. Vous étudierez dans quelle mesure le développement de collaborations avec le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) donnerait à l'Etat la possibilité d'exercer pleinement ses compétences dans le cadre de ce pilotage de l'orientation et de l'insertion professionnelle partagé avec les Régions. De même, vous ferez des propositions pour conforter et étendre l'action et le rôle des chefs des services académiques de l'information et de l'orientation (CSAIO) qui, sous l'autorité des Recteurs, assurent les relations avec les Régions.

Vous étudierez aussi selon quelles modalités l'ONISEP pourrait contribuer, avec des établissements d'enseignement supérieur, à une formation certifiante des personnels concernés par l'orientation dans les établissements (professeurs, professeurs documentalistes, CPE...).

3) En liaison avec les Régions et les académies, vous réfléchirez, aux lignes directrices de la redéfinition de la carte des centres d'information et d'orientation (CIO), en tenant compte à la fois des nouvelles missions dévolues aux Régions et de la nécessité de rapprocher les psychologues de l'Education nationale (PsyEN) des établissements scolaires pour apporter aux élèves et aux équipes éducatives un accompagnement de proximité. Vous veillerez à ce que la future carte des CIO permette de donner informations et conseils aux publics non scolarisés, sans les contraindre à de trop longs déplacements.

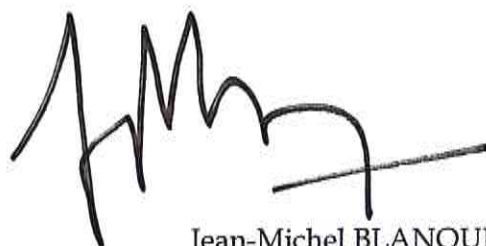
4) Enfin, en lien avec Régions de France, vous proposerez et suivrez des expérimentations destinées à incarner les différentes modalités de cette orientation partagée.

Pour réussir la mise en place de cette nouvelle conception de l'orientation, vous veillerez à associer l'ensemble des acteurs de terrain, notamment les services d'orientation, les CIO, les chefs d'établissement et leurs équipes éducatives, les élèves et les parents, ainsi que les acteurs de l'économie.

Pour mener à bien la réalisation de cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les services dédiés à l'orientation (DGESCO et Rectorats), sur l'Onisep, sur la direction du numérique pour l'éducation, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et sur le CEREQ ainsi que sur les deux Inspections générales. La réflexion pourra également se nourrir des travaux d'évaluation du CNESCO et des enseignements de la conférence de comparaisons internationales sur l'éducation à la citoyenneté.

Vous me remettrez vos conclusions et recommandations d'ici la fin du premier trimestre 2019.

Veillez croire, Madame la Présidente, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Jean-Michel BLANQUER